

COMMUNIQUE DE PRESSE

LEADER : Une rencontre entre les représentants des autorités de gestion et Leader France dans un esprit de co-construction

Une rencontre entre Thibaut Guignard, Président de Leader France, et les représentants des Conseils régionaux était organisée ce mardi 29 novembre au siège de Régions de France par Isabelle Boudineau. Leader France se réjouit de l'esprit de co-construction des Conseils régionaux, autorités de gestion des fonds européens, concernant la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027.

Alors que la nouvelle programmation européenne du FEADER et donc de LEADER débutera au 1^{er} janvier 2023, Thibaut Guignard, Président de Leader France, fédération nationale des territoires ruraux engagés dans le programme européen de développement rural LEADER, a échangé de manière constructive avec les représentants de l'ensemble des Conseils régionaux, réunis par Isabelle Boudineau, conseillère régionale de Nouvelle Aquitaine, au siège de Régions de France.

« A quelques semaines du début de la nouvelle programmation des fonds européens, alors que les territoires ruraux sont en phase de candidature pour la période 2023-2027, cette réunion est un signal positif envoyé aux territoires », souligne Thibaut Guignard.

Un constat partagé et une volonté commune de travailler ensemble pour fluidifier le versement des fonds européens.

Cette réunion a été l'occasion pour Leader France et les représentants des Conseils régionaux présents de faire un bilan de la programmation 2014-2022 et d'échanger sur la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 et les différentes pistes de simplification.

« Le bilan qualitatif de la programmation 2014-2022 n'est pas bon : bien que la totalité des fonds sera, sans doute, consommée, les difficultés de mise en œuvre ont perturbé les dynamiques des territoires. Ce constat étant fait, il est indispensable de travailler ensemble, dans le respect du rôle de chacun, pour aider les territoires ruraux à bénéficier des opportunités européennes et pour encourager le développement territorial à travers le développement local mené par les acteurs locaux », a souligné Thibaut Guignard.

Constat partagé par les représentants des Conseils régionaux présents qui regrettent les difficultés rencontrées depuis la validation des Programmes de Développement Rural et notamment dans le déploiement des outils d'instruction. « Les régions ont toutes pris conscience de l'importance du programme LEADER pour les territoires ruraux et ont mobilisé les moyens nécessaires tout au long de la programmation pour débloquer la situation dans un contexte administratif compliqué pour l'ensemble des acteurs de la démarche : porteurs de projets, animateurs des Groupes d'action local et instructeurs des services régionaux », a précisé Isabelle Boudineau.

Les échanges qui ont poursuivi ce constat ont été consacrés aux différentes pistes de simplification pour la programmation 2023-2027. Avec un double objectif : fluidifier le versement des fonds européens et recentrer les techniciens des GAL dans leurs missions de développeurs territoriaux comme le préconise la Commission européenne. Parmi les points soulevés : préservation des fondamentaux de LEADER, dématérialisation, mise en œuvre des options de coûts simplifiés, exemptions aux régimes d'aides d'état, versement d'avances, instrumentation rapide et simplifiée, lignes de cofinancements dédiés, etc.

« Il est important de se saisir des opportunités permises par les nouveaux règlements UE mais également des travaux pour l'acte II de l'Agenda rural français afin de simplifier le dispositif LEADER et, plus généralement, de faciliter l'accès aux fonds européens pour les territoires ruraux », souligne Thibaut Guignard.

Un échange prospectif sur la place du développement territorial dans les futures politiques européennes.

Au-delà de la mise en œuvre du programme LEADER, cette réunion a été l'occasion de partager une vision prospective sur la place et le financement du développement rural dans les politiques européennes post 2027.

« Alors que Leader France assumera la présidence du réseau européen LEADER à partir du 1^{er} janvier 2023, des positionnements communs entre Régions de France et Leader France permettraient de porter la voix des territoires dans les discussions sur la place du développement rural dans les politiques européennes post 2027, au sein de la PAC ou dans la politique de cohésion », conclue Thibaut Guignard.



Thibaut Guignard et Isabelle Boudineau. Crédit photo @leaderfrance

Contact :

Association Leader France

Mairie de Plœuc-L'Hermitage Place Louis Morel 22 150 Plœuc-L'Hermitage

Tél : 07.85.03.69.77

contact@leaderfrance.fr

www.leaderfrance.fr



LE PROGRAMME LEADER

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen de développement rural. Créé en 1991 en complémentarité du premier pilier de la PAC afin d'accompagner la transformation et la diversification des zones rurales, il constitue un axe transversal du second pilier. Le programme LEADER, doté d'une enveloppe minimum de 5 % du FEADER, est le seul programme européen dédié à l'accompagnement des projets de développement rural. Il soutient des projets qui s'inscrivent dans une stratégie locale de développement des zones rurales, élaborée et portée par un Groupe d'Action Locale (GAL). Ces groupes rassemblent des acteurs publics (par exemple des élus des collectivités locales) et privés (comme des entreprises, coopératives, ou des associations). Il permet aux acteurs locaux de définir des priorités et des actions à leur niveau (démarche ascendante), plutôt que de se voir imposer des mesures toutes faites.

LEADER FRANCE

Leader France est la fédération française des territoires ruraux engagés dans le programme européen de développement rural LEADER à savoir 330 territoires comptant 26 000 communes et 28 millions d'habitants et gérant 687 millions d'euros de FEADER. Membre de nombreuses instances nationales et européennes, Leader France est un partenaire reconnu sur le programme LEADER et, de manière plus générale, sur la mise en valeur de l'apport des politiques européennes pour les territoires ruraux. Leader France agit pour rassembler l'ensemble des acteurs français engagés dans les programmes européens pour le développement rural afin d'étudier la place des ruralités au sein de l'Union européenne et de faire des propositions pour ruraliser les politiques communautaires.